



CONSEIL DE L'UNION  
EUROPÉENNE

FR

## Document relatif aux messages clés du Conseil EPSCO adressés au Conseil européen de printemps

*2930ème session du Conseil EMPLOI, POLITIQUE SOCIAL  
SANTÉ ET CONSOMMATEURS*

*Bruxelles, le 9 mars 2009*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

"Le Conseil "Emploi, politique sociale, santé et consommateurs" (EPSCO) adresse les messages clés suivants au Conseil européen de printemps.

### **Politiques de l'emploi et politiques sociales en période de crise économique**

1. La crise économique et financière est profonde et requiert des mesures urgentes.

La stratégie de Lisbonne a permis de mener des réformes utiles mais il reste beaucoup à faire. Aujourd'hui, l'UE est confrontée à une récession sans précédent qui pourrait créer six millions<sup>1</sup> de chômeurs supplémentaires d'ici 2010 et avoir de graves répercussions sur le plan social, pour les ménages et pour les individus. Dans de nombreux États membres, les entreprises peuvent désormais adapter rapidement leurs capacités de production grâce à une flexibilité accrue. Cependant, la progression rapide du chômage préoccupe fortement les citoyens de l'UE: des mesures temporaires et ciblées, prises au moment opportun, s'imposent pour stimuler l'emploi et pour prévenir et limiter les pertes d'emplois ainsi que les effets sur le plan social.

---

<sup>1</sup> Calcul fondé sur les prévisions intermédiaires de la Commission de janvier 2009  
[http://ec.europa.eu/economy\\_finance/thematic\\_articles/article13727\\_en.htm#documents](http://ec.europa.eu/economy_finance/thematic_articles/article13727_en.htm#documents)

# P R E S S E

2. Pour rétablir et renforcer la confiance, ainsi que pour contribuer à préparer la relance, il est essentiel de s'appuyer sur la solidarité et de permettre aux systèmes de protection sociale de jouer pleinement leur rôle de stabilisateur automatique. Il y a lieu d'accorder une attention particulière aux plus vulnérables et aux nouveaux risques d'exclusion.
3. Il est nécessaire de mieux coordonner les politiques économiques, sociales et de l'emploi, sans négliger la dimension territoriale, si l'on veut que ces politiques se renforcent mutuellement et que les mesures budgétaires proposées dans le cadre des programmes nationaux de relance aient un effet immédiat sur les marchés du travail et la cohésion sociale. Il convient qu'une réponse coordonnée et énergique de l'UE, s'inscrivant dans le cadre du plan européen pour la relance économique, mobilise tous les instruments disponibles, notamment les ressources communautaires, et intègre pleinement les stratégies en matière de croissance, d'emploi, d'inclusion sociale et de protection sociale. Pour garantir la mise en œuvre effective des mesures arrêtées, il est essentiel que tous les acteurs économiques et sociaux concernés y soient directement associés.
4. Afin de mieux prendre la mesure de la crise et d'arrêter sans tarder des mesures appropriées, il convient de suivre attentivement les évolutions en matière sociale et dans le domaine de l'emploi.
5. Les mesures prises en réponse directe à la crise devraient être compatibles avec les objectifs à plus long terme et une gestion saine des finances publiques. Il faudrait qu'elles contribuent à intensifier la mise en œuvre du programme de réforme pour une Europe plus compétitive, plus forte, plus équitable et plus respectueuse de l'environnement. Le Conseil réaffirme avec vigueur que le cadre politique fourni par les lignes directrices intégrées, dans le cadre du cycle actuel de la stratégie de Lisbonne, est valable et devrait rester stable. Des recommandations appropriées par pays sont utiles pour maintenir les engagements de réforme au centre de l'attention. Il est nécessaire de renforcer l'engagement en faveur d'une meilleure mise en œuvre des objectifs sociaux communs, et les efforts visant à une interaction positive des deux cadres devraient être poursuivis.
6. La stratégie de Lisbonne a contribué dans une large mesure à la croissance et à l'amélioration quantitative et qualitative de l'emploi. Toutefois, aucun de ses objectifs globaux n'a été pleinement atteint à ce jour. Les inégalités et l'exclusion persistent et nuisent à la cohésion sociale. Les réformes et les politiques qu'il y a lieu de mettre en place pour relever les défis économiques, financiers, sociaux, environnementaux et en matière d'emploi auxquels l'UE est confrontée à long terme devraient être plus cohérentes et se renforcer mutuellement. Ces préoccupations devraient être au centre de la définition des objectifs de réforme à long terme de l'UE.

### **Prévenir et combattre le chômage sans compromettre les réformes du marché du travail**

7. Le Conseil se félicite du rapport commun sur l'emploi, des communications en rapport avec la croissance et l'emploi et plus particulièrement de l'initiative de la Commission intitulée "Des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux". Aux fins de combattre la progression du chômage tout en mettant en œuvre des mesures compatibles avec les objectifs à long terme, les États membres sont vivement encouragés à donner dans l'immédiat la priorité à ce qui suit.

- 7.1 **Favoriser l'accès à l'emploi et faciliter les transitions** au sein du marché du travail et vers celui-ci afin de réduire la durée des périodes de chômage et d'accroître la participation des femmes comme des hommes. Les **principes communs adoptés en matière de flexicurité** fournissent, à cet égard, des orientations utiles pour poursuivre la modernisation des marchés du travail. Ils constituent une avancée sur la voie du renforcement de la résistance aux chocs économiques, de l'amélioration quantitative et qualitative de l'emploi aux fins de la modernisation des systèmes de protection sociale et d'une meilleure conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée.
- 7.2 **Améliorer l'accès aux formations et aux mesures actives du marché de l'emploi pour les chômeurs, les travailleurs menacés de licenciement et les autres groupes vulnérables** afin qu'ils puissent rester actifs, améliorer leur employabilité et occuper les emplois qui seront créés par la relance. Les stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie devraient favoriser l'amélioration continue des compétences, afin de renforcer la capacité d'adaptation des travailleurs et de faciliter la mobilité professionnelle. Les investissements visant à **maintenir des systèmes d'éducation et de formation ouverts, efficaces et de qualité élevée** devraient contribuer à améliorer les qualifications et les compétences qui sont nécessaires pour l'avenir.
- 7.3 **Améliorer l'anticipation et la mise en correspondance des compétences et des besoins du marché du travail** pour faciliter les transitions vers de nouvelles activités commerciales génératrices d'emplois. Il convient de poursuivre la modernisation des établissements d'enseignement et de formation, ainsi que des services publics de l'emploi, qui ont un rôle clé à jouer à cet égard, le but étant d'améliorer leurs méthodes de travail et de les rendre plus efficaces tout en fournissant une orientation professionnelle tout au long de la vie à ceux qui ont en besoin.
- 7.4 **Soutenir l'emploi et la création d'emplois** par des mesures visant à stabiliser l'économie, à faciliter la transition vers une économie produisant peu de carbone et à intensifier les investissements dans la recherche et le développement ainsi que dans les secteurs à croissance rapide. Il y a lieu en outre de donner la priorité aux investissements dans les infrastructures publiques qui sont susceptibles de renforcer la structure de l'économie et de créer rapidement de nouveaux emplois. La réduction des coûts salariaux indirects pourrait également être envisagée. Le recours à la flexicurité interne pour préserver des emplois dans les entreprises et les secteurs sains peut contribuer à limiter le nombre de nouveaux chômeurs tout en garantissant que les entreprises conservent les compétences dont elles auront besoin lorsque l'économie se redressera.
- 7.5 **Éviter les mesures qui favorisent le retrait prématuré du marché du travail**, notamment les régimes de retraite anticipée ou les âges limites pour les formations, de sorte que le taux de participation au marché du travail puisse être maintenu et augmenté.
8. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil mettra tout en œuvre pour limiter la progression du chômage et éviter toute augmentation du chômage de longue durée. Il invite le Comité de l'emploi à continuer de suivre les évolutions du marché du travail jusqu'à l'apparition de signes de relance. Rappelant que la stratégie européenne pour l'emploi a été conçue pour relever les défis importants que posent le chômage élevé et les faibles taux d'emploi au sein de l'UE, il invite également le comité à faire le point sur les leçons tirées depuis 2000, ainsi que sur celles de la crise actuelle, et à examiner les défis en matière d'emploi pour l'après-2010.

## Engagement renforcé en faveur des objectifs en matière d'inclusion sociale et de protection sociale

9. Le Conseil se félicite du rapport conjoint sur la protection sociale et l'inclusion sociale. Vu que l'année fixée pour la réalisation de la stratégie de Lisbonne adoptée en 2000 approche, et compte tenu du contexte économique actuel, il est d'autant plus urgent de prendre un engagement politique ferme en vue d'atteindre les objectifs communs en matière de protection sociale et d'inclusion sociale tout en respectant pleinement la compétence des États membres. Cela sera confirmé par l'**Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2010)**. Dans cette perspective, les États membres s'attacheraient notamment à:
- 9.1 Réduire la pauvreté et favoriser la cohésion sociale au moyen de stratégies globales renforcées pour combattre et prévenir la **pauvreté et l'exclusion sociale des enfants**, y compris en veillant à accroître l'offre, à un prix raisonnable, de services de garde d'enfants accessibles et de qualité, et des personnes handicapées, **l'apparition de nouveaux groupes menacés d'exclusion**, tels que les jeunes, et les nouvelles situations à risque, notamment le surendettement. Un effort soutenu devrait également être consenti pour combattre **l'état de sans-abri, qui est une forme extrêmement grave d'exclusion**, s'attaquer aux multiples désavantages auxquels est confronté **le peuple rom**, ainsi qu'à **sa vulnérabilité à l'exclusion sociale**, et encourager l'inclusion sociale des **migrants**. Les **stratégies d'inclusion active** équilibrées et globales ont pour objectif de permettre aux personnes qui sont en état de travailler d'intégrer ou de réintégrer le marché du travail ou de conserver un emploi, d'apporter un soutien adéquat aux personnes qui ne peuvent pas intégrer le marché du travail et de faciliter la participation de ces dernières à la vie sociale. Conjuguées à une mise en œuvre équilibrée des principes de flexicurité, ces stratégies, qui comprennent des mesures destinées à ouvrir à tous les marchés du travail, à faciliter l'accès à des services de qualité et à fournir une aide au revenu appropriée, sont d'autant plus urgentes dans le contexte économique actuel.
- 9.2 Assurer **l'adéquation et la pérennité à long terme** des régimes de retraite au moyen de réformes adaptées, qui peuvent comprendre la réalisation de l'objectif de la stratégie de Lisbonne d'un taux d'emploi de 50% pour les travailleurs âgés et l'amélioration de la situation des bas salaires, y compris durant le ralentissement de l'activité économique. Le contexte économique actuel met en évidence la nécessité de réexaminer certains éléments de la conception des régimes de retraite, tels que les risques d'investissement, la phase de versement du revenu et la couverture.
- 9.3 Améliorer l'efficacité des **systèmes de soins de santé** et réduire les inégalités en matière de santé en accordant une attention accrue aux soins de santé primaires, à la prévention, à la promotion, à la qualité et à la sécurité, à une meilleure coordination et à une utilisation efficace des ressources notamment en ce qui concerne les services de santé en ligne, et ce plus particulièrement compte tenu des contraintes budgétaires et en matière de ressources humaines.

- 9.4 Garantir la fourniture de **soins à long terme** de qualité, le but étant que les gens puissent vieillir dans de bonnes conditions de santé et dans la dignité, mettre en place une base financière solide, améliorer la coordination des soins, y compris la coordination entre les services de santé et les services sociaux, et garantir la disponibilité de personnel qualifié. Il convient également de soutenir les personnes qui prodiguent des soins à long terme de manière informelle et de continuer à encourager le vieillissement actif.
10. L'impact social de la crise se manifeste de plus en plus à différents égards dans les États membres. Comme le montre l'échange d'informations auquel a procédé le Comité de la protection sociale (CPS), les États membres prennent, outre des mesures destinées au marché du travail, plusieurs initiatives pour soutenir les revenus des personnes et atténuer les incidences directes de la crise financière sur les ménages et les individus, sans compter les investissements réalisés dans les infrastructures sociales et sanitaires. Le Conseil invite le CPS à poursuivre le suivi des effets de la crise économique sur le plan social ainsi que des mesures prises ou envisagées en vue d'atténuer ou de limiter ces effets.
11. Vu le contexte actuel, et compte tenu des perspectives pour l'après-2010, le rôle essentiel que joue la **méthode ouverte de coordination en matière sociale** pourrait encore être accru en intégrant les considérations sociales dans les autres politiques à travers le renforcement de la dimension sociale des analyses d'impact, en accordant plus d'attention à la qualité et à la continuité de la participation des parties concernées et en fixant les objectifs nationaux à partir de données probantes, la décision de fixer des objectifs nationaux quantifiés et leur définition demeurant une responsabilité fondamentale des États membres.
12. Sur la base de la mise en œuvre de la méthode ouverte de coordination en matière sociale, le Conseil invite le comité à contribuer au prochain débat sur la stratégie pour l'après-2010."
-